

	<p style="text-align: center;">FICHE TECHNIQUE</p> 
<p>Coordonnées</p>	<p style="text-align: center;">Maison des Volontaires de Paris 2-16 rue de Théroigne de Méricourt 75013 Paris - 06.17.56.24.19 contact@maisondesvolontaires.org</p> <ul style="list-style-type: none"> · La Maison des volontaires à une triple vocation : - l'hébergement des volontaires engagés à Paris ou en région parisienne, - l'information et la formation de ces derniers et, - la promotion du volontariat.
<p>Fonctionnement</p>	<p>Un hébergement mais pas que...</p> <p>La MdV a été conçue pour répondre aux besoins des acteurs du volontariat en termes de logement, de formation, de reconnaissance des compétences acquises dans le parcours d'engagement des jeunes, et enfin de valorisation des projets et des acteurs.</p> <p>La MdV s'articule autour de trois espaces qui interagissent entre eux, à savoir une résidence sociale pour les volontaires (la Home), un lieu ressources à destination des acteurs souhaitant s'impliquer dans le volontariat (le Lab) et un espace d'expression ouvert au grand public (la Scène).</p> <p>La Home s'adresse aux jeunes ayant entre 18 et 30 ans engagés dans une mission de volontariat en Ile-de-France. Les volontaires hébergés au sein de la résidence sociale bénéficient d'un studio à loyer modéré et s'impliquent dans le projet de la MdV.</p>
<p>A qui s'adresse la MV ?</p> <p>Qui peut y résider ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> · AUX VOLONTAIRES réalisant leur mission en Île-de-France; · AUX PROFESSIONNELS du volontariat, de la mobilité, de l'insertion; · AUX ACTEURS LOCAUX associations, centres sociaux, habitants; · AUX JEUNES s'intéressant à une expérience de volontariat. · Les jeunes en SERVICE CIVIQUE ou SVE entre 18-30 ans, avec une mission en IDF
<p>Description Logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> · 42 logements sociaux dédiés à l'accueil de volontaires. · Studios meublés entre 18 et 30 m2 pour un coût résiduel moyen est de 150€, après déduction des APL.
<p>PROCEDURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Pour connaître les modalités de réservation, il suffit de nous contacter à contact@maisondesvolontaires.org

<p>Conditions</p>	<p align="center">■ COMMENT S'INSCRIRE À LA MAISON DES VOLONTAIRES ?</p> <p>Je discute avec mon association d'accueil de cette opportunité et nous adhérons tous au projet</p> <p>Mon association d'accueil remplit le formulaire en ligne de pré-réservation</p> <p>Nous rencontrons l'équipe de la MdV pour faire connaissance et visiter les lieux.</p> <p>La MdV accepte ou rejette la demande</p> <p>L'équipe de la MdV nous recontacte pour faire une proposition en fonction des disponibilités</p> <p>Je signe un contrat de location avec Fac-Habitat et une convention tri-partite avec la MdV et mon association</p> <p>J'emménage dans mon studio et participe à la vie de la MdV durant toute la durée de mon volontariat</p> <ul style="list-style-type: none"> · Pour faire une demande de logement, il faut adhérer au projet de la MdV et remplir le formulaire de pré-inscription pour convenir d'un rendez-vous. <p>Important : Pendant la durée de leur séjour, les volontaires résidents participent à l'échange local de services qui leur permet d'accéder à l'autonomie à une part collective.</p> <p>En résumé : Il faut donc le soutien de l'association d'accueil pour se pré-inscrire à un potentiel Hébergement + Echange local de services (2H par semaine de la part du Jeune SV)</p>
<p>Tarifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> · De 394€ à 547€ selon la taille du logement. · Pour le.la volontaire : ▶ Studio de 18m2, le SV verse 394,01 € par mois = loyer + charges (électricité, internet et services compris) APL estimé*/mois- 256,00 € ▶ La résidence est éligible à l'APL et peut bénéficier de la garantie VISALE (dispositif Action Logement). Faire son passeport VISALE sur le site : Action logement : <p>TOTAL/mois : 138, 01 €</p> <p>* le montant de l'APL est indexé sur différents facteurs dont les revenus fiscaux déclarés à n-1. Il s'agit donc d'un montant estimatif.</p>
<p>Délai</p>	<ul style="list-style-type: none"> · En fonction des logements disponibles et de la commission, très peu de place.
<p>Durée</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Le logement est attribué pour une période de 6 à 12 mois (le temps du S.V).